

Étaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, BERNERON Marcel, PLANTUREUX André, MARANDON Evelyne, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, BERNARD René, GATEAULT André, TISSIER Jacques, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOÙ Frédéric, CIRET Didier, CHAUDAGNE Danièle, PASQUER Alain, DUMAS Robert, JACQUET Alain, DENIS Christian, HOUSSIN Patrice, ROLLET Didier, LIAUDOIS Michel, JULIEN Lucien, DUPUY Olivier, MERIOT Claude, PICCOLO Jean, GUILLOT Jean-Paul, LAMAMY Jean-Marie, DUPIN Françoise, WILLIAMS Richard, VERVIALLE Laurent, CHEZEAUX Jean-Louis, CAUMON Roger, BROUILLARD Patrick, MATHE Monique, PLANTUREUX Guy, LEMAITRE Annick, MARCILLY Nicole, BLANCHARD Gérard.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 Septembre 2013.

USINE DE METHANISATION CIRON

Messieurs GLAIZE et VIGNES sont présentés par le président et ils exposent le projet d'usine de méthanisation prévue à Ciron.

Pourquoi la méthanisation ?

Elle permet la valorisation écologique et économique de sous-produits organiques permettant une production d'amendement organique stable avec une meilleure valorisation des fumiers et une économie d'engrais organique et permettant également la production d'énergie renouvelable.

Les acteurs

- 20 agriculteurs,
- la Stéarinerie Dubois pour qui cela représente une complémentarité de métier et une valorisation de l'énergie verte,
- SERGIE et SDEI avec le développement de nouvelles sources d'énergie
- La commune de Ciron et la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse qui permettent ainsi le développement économique et la création d'emplois
- METHANEVA et INVEVAL qui sont le cabinet d'étude et le constructeur.

Le projet

Ce sera un gisement de 18 000 tonnes de matières (fumier et lisier des bovins, tonte de pelouse, vieilles pailles ...).

L'alimentation journalière sera de 50 tonnes pour jour soit 3 à 4 camions. Le procédé utilisé sera celui de la voie sèche : la matière organique entre à un bout du digesteur et sort à l'autre bout en étant restée 25 jours à 55°. Ceci générera 6 900 tonnes de digestat liquide et 800 tonnes de digestat solide.

Il est possible de faire évoluer le projet en production d'électricité en brûlant le gaz s'il y en avait de trop. En effet, il n'y aura pas de stockage de gaz. La chaleur ainsi récupérée pourrait être récupérée pour sécher le fourrage ou du bois.

Les bénéfices du projet

- Pour l'environnement : développer la production d'énergies renouvelables ; diminuer les gaz à effet de serre.
- Pour l'agriculture : une meilleure valorisation du fumier, moins d'achat d'azote et un revenu supplémentaire pour l'agriculteur qui devient producteur d'énergie.

L'impact sur le voisinage

Ce seront 3 à 4 camions par jour. Il n'y a pas d'odeur ni de bruit car le déchargement, la préparation et le broyage se font dans un bâtiment fermé. Il n'y a pas de risque industriel car il n'y a pas de stockage de gaz et celui-ci n'est jamais sous pression.

Un projet de territoire

Le site de la Stéarinerie a été déterminant dans l'avancée du projet. La production de biogaz lui permet de limiter son impact carbone sur l'environnement et une meilleure image de ses produits envers les acheteurs. C'est une activité économique supplémentaire génératrice d'emplois et qui pourra permettre de produire de la luzerne déshydratée et des granulés de bois.

En conclusion, c'est une bonne synergie entre agriculture et énergie.

Le Président Alain PASQUER souligne la qualité de ce projet, les intérêts économiques, environnementaux de celui-ci avec notamment la mobilisation du monde agricole. Il rappelle que le rôle de la CDC sera d'assister l'association et la future société d'exploitation, d'assumer la maîtrise d'ouvrage de la construction du bâtiment et des travaux de viabilisation. Il précise que ce projet devra faire l'objet d'un budget annexe avec un crédit bail, la société payant un loyer qui permettra le remboursement de l'emprunt. Il va cependant être nécessaire de mobiliser le plus fort taux de subvention possible. Des contacts vont être pris en ce sens.

A la question de Monsieur Pierre MORIZET (Maire de Chazelet) de savoir s'il est envisageable de mettre des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment, la réponse est qu'il est nécessaire de vérifier la compatibilité avec la présence de gaz. Ce bâtiment ne sera pas classé Sevés0 du fait que le gaz n'est pas stocké.

Monsieur Didier ROLLET (Maire de Luzeret) demande comment sera alimenté le digesteur quand les agriculteurs n'auront pas de matières à déposer. Il faudra envisager de stocker pour assurer la continuité car c'est une structure qui fonctionnera 24h/24 et 7jours/7.

Le digestat pourra être utilisé en agriculture biologique.

SAISON ESTIVALE 2013

La présentation est faite par Monsieur Claude MERIOT, Vice-Président

L'accueil de loisirs de Fontgombault

Du 8 Juillet au 2 Août, sous la direction d'Emilie RETAUD il a réalisé 2050 journées présence sur le thème des contes et légendes du Berry. L'équipe était composée de 14 animateurs, 1 directrice adjointe et 1 économiste.

Sous la direction d'Alexandre BARRE du 5 au 30 Août, il a réalisé 1070 journées présence sur le thème des mille et une nuits avec 8 animateurs et 1 économiste.

L'accueil de loisirs de Thenay

Du 8 Juillet au 2 Août, il a réalisé 750 journées présence sur le thème « Viens, danse et mets tes baskets ». Il était encadré par 1 directrice et 5 animateurs.

L'accueil de loisirs de Ciron Oulches

Du 8 Juillet au 2 Août, il a réalisé 196 journées présence sur le thème du far-west. Il était encadré par une directrice et 3 animateurs.

L'accueil de loisirs de St Benoît du Sault

Du 9 Juillet au 17 Août, il a réalisé 164 journées présence sur les thèmes « insectes, animaux du jardin, animaux du cirque ». Il était encadré par 1 directrice et 2 animateurs.

La saison estivale encadrée par 3 animateurs de la Communauté de Communes et 2 saisonniers a proposé ses activités du 8 juillet au 14 août et réalisé 239 journées présence. 4 camps ont été mis en place (Ruffec, Rosnay, Concremiers) et 1 itinérant entre Fontgombault et Ruffec.

On notera une augmentation générale parfois très importante de la fréquentation.

Les familiales : ce sont des journées qui ont pour but de faire découvrir une commune à travers son patrimoine, ses anecdotes. Celle proposée à Sauzelles a été annulée faute de participants. Celle de Rivarennes a été maintenue ; les familles étant venues du Blanc, de Tournon-Saint-Martin et de Ruffec.

Les formules : une journée sur le thème de la poterie a été proposée à Fontgombault. 4 adultes et 2 enfants y ont participé et le déjeuner a été pris à l'auberge du Chatelet.

Celle de Vigoux a été annulée faute de participants.

La baignade de Lurais : elle a été surveillée du 6 juillet au 16 août de 15 heures à 18 h 30 tous les jours et a accueilli environ 3 700 personnes soit une moyenne de 90 personnes par jour. Il sera nécessaire de prévoir du renouvellement de matériel pour 2014.

L'espace de loisirs de Fontgombault :

Plusieurs changements ont permis d'augmenter la fréquentation. L'heure d'ouverture a été avancée de 15h à 14h, la piscine était ouverte tous les jours et des tables de pique-nique ont été installées. Ce sont donc 2 012 personnes qui ont été accueillies (contre 939 en 2011 et 1 446 en 2012).

Par ailleurs, d'autres animations ont été mises en place comme des cours d'aquagym, des leçons de natation, des concours de pêche (17 participants) et de pétanque (46 équipes).

Le président souligne le gros travail effectué par l'équipe d'animation et leurs responsables (Stéphanie Jardin et Cyril Niederkorn, jeune papa)

MULTI-ACCUEILS

La présentation est faite par Monsieur Claude MERIOT, Vice-Président.

Le multi-accueil de Tournon est ouvert depuis le 1^{er} septembre 2013.

50 enfants sont venus au moins une fois depuis l'ouverture. 27 sont de l'Indre, 18 de l'Indre et Loire et 5 de la Vienne. Il existe 2 types d'accueil : l'accueil régulier et l'accueil occasionnel.

Le médecin référent est Dominique HERVO qui est intervenu gracieusement depuis la création.

Plusieurs actions ont été menées comme la semaine du goût, la semaine du jeu, des activités de poteries, de lecture.

Les relations avec les familles sont permanentes avec le carnet de liaison quotidien, les réunions et le goûter de Noël.

La présence des relais assistantes maternelles (RAM) des départements de l'Indre et l'Indre et Loire permet des échanges et des activités communes.

Une passerelle est mise en place avec l'école maternelle.

La réflexion actuelle porte sur le fait de permettre aux parents de s'approprier davantage la structure.

Celui de Pouligny-Saint-Pierre est ouvert depuis le 1^{er} septembre. 23 enfants y sont inscrits dont 13 de Pouligny, 3 du Blanc, 1 de Fontgombault, 1 de Lureuil et 1 de Rosnay. Le taux d'occupation actuel est de 61,48 % ce qui est très satisfaisant comparé aux statistiques existantes.

Le Président Alain PASQUER remercie les personnels pour le travail qui est fait et qui permet à ces structures de fonctionner dans de bonnes conditions. Il souligne l'implication financière très importante de la CAF sans laquelle ces accueils n'auraient pas pu voir le jour. Il ajoute qu'il est convaincu que le développement de ce territoire passe par le service aux familles. Cependant, il considère que la Communauté de Communes a terminé son travail de maillage en termes d'implantation de multi-accueils. En effet, outre la création de ces deux-là, elle participe financièrement à ceux du Blanc et de Thenay. Il rappelle qu'une étude avait démontré que si un tel projet devait être mis en place sur le secteur sud-est il devrait être porté par une autre communauté de communes.

RENTREE SCOLAIRE 2013/2014

La présentation est faite par Monsieur Claude MERIOT, Vice-Président.

La rentrée s'est faite sereinement. L'école maternelle George Sand au Blanc a vu l'ouverture d'une classe accueillant les enfants dès l'âge de 2 ans. Cela a demandé des aménagements de la part de la Communauté de Communes notamment en termes de personnel, de mobilier et matériel et en termes de restauration.

Des travaux importants ont été réalisés à l'école maternelle de Tournon Saint Martin. Les plafonds ont été abaissés, une isolation a été faite car il n'y en avait pas. Le chauffage a été entièrement revu puisqu'au cœur de l'hiver, la consommation de fuel pouvait atteindre de 1 000 litres en 10 jours. Ces travaux ont été confiés à des entreprises alors que toutes les peintures ont été effectuées en régie par les agents techniques de la Communauté de Communes.

A Oulches, un bâtiment modulaire a été utilisé pour agrandir la classe maternelle. Ce bâtiment est désormais fixe, des réseaux y ont été installés ainsi qu'un sas permettant d'aller d'une salle à l'autre. Des sanitaires ont également été créés.

Le Président et le Vice-Président soulignent la qualité du travail des agents de la Communauté de Communes.

Concernant les rythmes scolaires, le vice-président rappelle que la Communauté de Communes avait fait le choix de ne commencer qu'en septembre 2014. La concertation se poursuit et les propositions devraient être soumises à la validation de l'Inspecteur d'ici la fin de l'année 2013. Il faut être très vigilant à ne pas être dans la sur-activité ; en effet les enfants semblent fatigués. La priorité sera donc donnée à l'allègement de la semaine.

Deux principes sont d'ores et déjà retenus : la gratuité des activités et le fait qu'il n'y aura pas de restauration le mercredi midi.

Pour l'année scolaire 2014/2015, l'Etat devrait encore financer 95 € par enfant et la CAF 54 €. Mais il semble que le financement de l'Etat ne sera pas pérenne.

Monsieur Robert DUMAS demande si les aides de la CAF sont calculés sur le nombre d'enfants scolarisés ou sur le nombre d'enfants participant aux activités (celles-ci n'étant pas obligatoires).

Monsieur André GATEAULT demande si la CAF pourra continuer à nous aider compte-tenu de l'augmentation financière de ses participations. Des économies pourront être faites car la CAF ne devra plus financer que des ½ journées d'accueil de loisirs le mercredi.

QUESTIONS DIVERSES

Bilan du personnel

Depuis la création de la CDC, il y a eu jusqu'à la fin de l'année 2012, 119 titularisations.

Au 1^{er} janvier 2012, il y avait 154 postes ouverts répartis de la façon suivante : 103 titulaires dont 41 temps plein et 62 à temps non complet. 51 non titulaires dont 29 animateurs saisonniers, 17 contractuels pour les remplacements et 5 contrats aidés.

12 agents ont eu un concours ou un examen professionnel.

La CDC a financé 6 permis poids lourds, 6 BAFA et 4 BAFD.

La formation est obligatoire depuis 2008. Mais la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse n'a pas attendu cette obligation pour organiser des stages. Différents thèmes ont été proposés et à chaque fois, les groupes étaient complets, il a même été nécessaire dans certains cas de dédoubler. Les personnels ont été formés à HACCP, accueil en péri-scolaire, le temps du repas, l'agressivité chez le jeune enfant, gestes et postures, mieux communiquer, les collectivités territoriales, l'équilibre des repas.

Depuis le 1^{er} avril 2013, la CDC prend en charge 15 € par mois et par agent pour le contrat maintien de salaire.

Créations de postes

Les personnels des bibliothèques seront transférés à la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse à compter du 1^{er} janvier 2014. Il Le Conseil Communautaire décide donc de créer :

3 postes d'adjoints territoriaux du patrimoine de 2^e classe ;
2 postes d'assistants de conservation principaux de 2^e classe.

Il décide par ailleurs d'augmenter les temps de travail :

- d'un adjoint technique de 15 heures à 19 heures hebdomadaires en raison d'une surveillance de cantine supplémentaire ;
- d'un adjoint technique de 13 heures à 16 heures hebdomadaires.

Admissions en non-valeur

Il décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 1 905,98 €.

Assurance du personnel

Le contrat précédent arrive à échéance le 31 Décembre 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de GROUPAMA au taux de 6,35% Vote unanime.

Rivarennnes : réseau de chaleur

Le Conseil communautaire donne un avis favorable unanime au principe de création d'un réseau de chaleur à Rivarennnes qui pourrait alimenter les logements en cours de construction, l'école, la cantine, la mairie, la bibliothèque et un logement communal. Il autorise le Président à solliciter des subventions de la Région.

Chapitre Nature

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable à la signature d'une convention avec la Fédération des Organisations Laïques pour la mise en place du festival « Chapitre Nature ».

Seuil de Saint-Aigny

Le projet avance. Il a été remis à Madame la Sous-Préfète qui a sollicité la DDT et l'ONEMA mais qui a précisé que ce dernier donnerait un avis technique mais qui ne sera pas forcément suivi.

Il y aurait la mise en place d'une passe à poissons sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre qui permettra de conforter la berge existante et la brèche actuelle sera comblée. Actuellement, il n'y a pas de chiffrage.

Seuil de Ruffec

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le principe que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté de Communes, le reste à charge serait remboursé par la fraternité sacerdotale Saint Pie X.

PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Le Président rappelle que dans le cadre de la loi ALLUR les PLU deviendraient des PLUI. Plusieurs associations d'élus sont montées au créneau notamment pour dénoncer l'automatisme du principe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adresser un vœu à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux parlementaires pour essayer d'obtenir la suppression de l'article 63 qui met en place l'automatisme ou (et) des amendements permettant l'assouplissement de cette loi. Cependant, certains élus communautaires pensent qu'il ne faut pas rejeter en bloc le principe d'un PLUI à condition que celui-ci soit fait de manière concertée et volontaire.